

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 17/03/17
Affichage le : 07/04/17
Transmission préfecture le : 07/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170331-lmc196736-DE-1-1
Du : 07/04/17
Délibération exécutoire le : 07/04/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

**POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT
PARCS NATURELS RÉGIONAUX
DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE ET DU VEXIN FRANÇAIS
FRAIS DE STRUCTURE POUR L'ANNÉE 2017**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, articles L. et R. 333-1 et suivants ;

Vu les Décrets DEVN0825425D et DEVN0811813D des 3 novembre 2011 et 30 juillet 2008 portant classement respectif des Parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse jusqu'en 2023 et du Vexin français jusqu'en 2019 ;

Vu les statuts respectifs des Parcs Naturels Régionaux des 08 décembre 2011 et 17 mars 2008 de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin français ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 janvier 2017 relative au budget primitif 2017 ;

Vu les conventions transitoires relatives aux frais de structure 2016 des PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin français, approuvées par délibération du Conseil départemental des Yvelines du 15 avril 2016 ;

Vu les courriers de demandes de versement des frais de structure des 30, 31 janvier et 9 février 2017 des Parcs Naturels Régionaux du Vexin français et de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental ;

Sa commission aménagement du territoire et affaires rurales, entendue ;

Sa commission des finances, des affaires européennes et générales consultée ;

Considérant la nécessité d'établir des conventions relatives aux frais de structure des Parcs Naturels Régionaux pour l'année 2017 afin d'assurer la continuité de leur activité fonctionnelle respective, dans l'attente de la signature des prochains Contrats de Parc ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les projets de convention relatifs aux frais de structure pour l'année 2017 des Parcs Naturels Régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse, annexe n°1, et du Vexin français, annexe n°2, de la présente délibération.

Attribue une subvention de fonctionnement aux Parcs Naturels Régionaux pour l'année 2017, d'un montant de :

- 273 641 € pour le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- 94 811 € pour le PNR du Vexin français.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, ainsi que leurs éventuels avenants.

Dit que les subventions seront imputées au chapitre 65 article 65737 du budget départemental et versées au vu de la signature desdites conventions.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE ET DU VEXIN FRANÇAIS FRAIS DE STRUCTURE POUR L'ANNÉE 2017

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Claire Chagnaud-Forain, Olivier De la Faire.

Procurations (8) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Josette Jean à Pauline Winocour-Lefevre, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Pierre Bédier, Yann Scotte à Cécile Zammit-Popescu, Elodie Sornay à Karl Olive, Laurence Trochu à Michel Laugier.